



District de l'Yonne de Football

10 avenue du 4^{ème} Régiment d'Infanterie - BP 369 - 89006 AUXERRE Cedex
tél. : 03 58 43 00 59 / e-mail : ajanvier@yonne.fff.fr

COMITÉ DE DIRECTION

PV 311 CD 20

RÉUNION DU JEUDI 4 JUIN 2020

Présidence : Monsieur Christophe CAILLIET

Présents : Madame Florence BRUNET, Messieurs Dominique AMARAL, Philippe GAUDIN, Stéphane MOREL, Jean MOUREY, Thierry RENAULT, Patrick SABATIER, Jean-Louis TRINQUESSE.

Excusés : Messieurs Jérôme BRIFFAUX, Aurélien CHATON, Cédric PLEUX.

Invités : Messieurs Bruno BILLOTTE (CTD DAP DYF), Guillaume PERLIN (éducateur sportif DYF), Arnaud SAUVAGE (Président de la commission technique).

Début de séance à 19h15.

Madame Florence BRUNET est désignée secrétaire de séance.

Carnet de Famille

Le Comité adresse ses sincères condoléances à la famille de :

- Jean Claude HAMEL, ancien président de l'AJ Auxerre ;
- Daniel POTRON, ancien arbitre, délégué officiel, Président de la commission sportive et des délégués, et membre du Comité de Direction du District de l'Yonne de Football ;
- Fabien COOL, membre de la commission technique, pour le décès de son papa ;
- Paolo ZAROS, ancien président DTJ, pour le décès de sa maman.

Le Comité adresse ses sincères félicitations à :

- Stéphane MOREL, membre du Comité de Direction du District de l'Yonne de Football, Président de la commission de discipline et de la CDA, pour son élection au poste de maire de la commune de l'Isle sur Serein et lui souhaite pleine réussite dans ses nouvelles fonctions.

1. Adoption des Procès-verbaux

- Adoption du PV 263 CD 18 du 20 février 2020 du Comité de Direction : aucune remarque n'étant formulée, le PV est adopté à l'unanimité ;
- Adoption du PV 277 CD 19 du 04 mars 2020 électronique du bureau du Comité de Direction : aucune remarque n'étant formulée, le PV est adopté à l'unanimité ;
- Adoption du PV 280 CD 20 du 16 mars 2020 du bureau du Comité de Direction : aucune remarque n'étant formulée, le PV est adopté à l'unanimité ;
- Adoption du PV 281 CD 21 du 22 avril 2020 du bureau du Comité de Direction : aucune remarque n'étant formulée, le PV est adopté à l'unanimité ;
- Adoption du PV 290St & Reg 11 du 14 mai 2020 de la Commission Statuts, Règlements et Obligations des clubs, précisant les accessions et rétrogradations : aucune remarque n'étant formulée, le PV est adopté à l'unanimité.

Le Comité de Direction précise que la date limite des engagements SENIORS est fixée au **mardi 23 juin 2020** ; la date limite des engagements U18 D1, U15 D1 et U13 D1 est fixée au **jeudi 15 juillet 2020**.

2. Communication du Président

Le Comité de Direction félicite et remercie les clubs icaunais ayant gardé le contact avec l'ensemble de leurs licenciés tout au long de la période de confinement, notamment via les réseaux sociaux.

Le Comité de Direction félicite :

- l'AJ Auxerre 2 pour son accession en N2 ;
- le Paron FC pour son accession en N3 ;
- le club de Joigny pour son accession en R1 futsal ;
- le club d'ES Appoigny pour son accession en R2 ;
- les clubs de St Georges et Paron FC pour leur accession en R3 et l'ensemble des champions départementaux.

a) Bilan concernant les licenciés

Le Président fait le point par rapport à la saison 2018/2019 où nous avons 11 153 licenciés. Le Président fait part d'une diminution du nombre de licenciés de 6 % portant ce nombre à 10 483.

A noter que la campagne des licences 2020/2021 est ouverte depuis ce jeudi 4 juin.

b) Assemblée Générale électronique de la Ligue de Bourgogne Franche-Comté

Cette Assemblée, dont les modalités spécifiques seront portées à la connaissance des clubs, sera organisée le vendredi 26 juin à 18h30.

Elle portera principalement sur les schémas des compétitions régionales.

A noter que le championnat R3 F aura une phase « automne » sous l'égide des Districts et les équipes pourront disputer le championnat régional lors d'une phase « printemps ».

c) Assemblée Générale du District

Suite aux dernières décisions du Comité Exécutif en date du 3 avril concernant le calendrier électoral à savoir :

- L'Assemblée Fédérale du 12 décembre maintenue, mais non électorale ;
- L'élection du Comité Exécutif de la FFF et de la Haute Autorité du Football est fixée au 13 mars 2021 ;
- Les élections des Comités Directeurs de Ligue devront être organisées au plus tard le 31 Janvier 2021, L'Assemblée Générale Électorale de notre Ligue se tiendra le 19 décembre 2020 ;
- Les élections des Comités Directeurs de District devront être organisées au plus tard le 20 décembre 2020 ;

En conséquence, l'Assemblée Générale Élective du District de l'Yonne se tiendra le mardi 10 novembre 2020 à 20 heures dans la salle de conférence du « 89 », 16 Bd de la Marne à Auxerre.

Un rétro planning sera porté à la connaissance du Comité de Direction lors de sa prochaine réunion (et sera annexé au PV).

d) Radiations

Conformément aux dispositions de l'article 42 des R.G. de la F.F.F., le Comité de Direction propose à la Ligue de Bourgogne Franche-Comté la radiation des clubs suivants, en inactivité depuis au moins 2 saisons sportives :

- FJEP ARCES (527438)
- AUXERRE FOOT (580619)
- CHARMOY LOISIRS (782452)
- AS CHATEL CENSOIR (582013)
- AS VILLENEUVE L'ARCHEVÊQUE (520792)

e) Distinctions Fédérales 2019

Dans le cadre de la politique de Récompenses des Bénévoles mise en place par la Fédération Française de Football concernant les « Distinctions Fédérales », le Président soumet aux membres du Comité de Direction pour le District de l'Yonne un listing des récipiendaires.

Le Comité de Direction valide à l'unanimité cette proposition qui seront soumises à l'approbation de la Ligue et la FFF.

f) Distinctions Ligue Bourgogne Franche-Comté 2019

Dans le cadre de la politique de Récompenses des Bénévoles mise en place par la Ligue Bourgogne Franche-Comté concernant les « Distinctions Ligues », le Président soumet aux membres du Comité de Direction pour le District de l'Yonne un listing des récipiendaires.

Le Comité de Direction valide à l'unanimité cette proposition qui seront soumises à l'approbation de la Ligue.

g) Dirigeants suspendus

A ce jour, certains clubs et licenciés ont formé des recours auprès du Comité national olympique sportif et français contre la décision du Comité Exécutif de la FFF du 11 mai 2020 relative aux modalités de purge des suspensions à temps. Dans l'attente de l'issue donnée à cette contestation, le Comité de Direction décide de ne pas procéder auxdites modifications souhaitées, étant précisé que si le principe acté par le Comité Exécutif de la FFF est conforté, une circulaire détaillant sa mise en œuvre pratique sera transmise dans les meilleurs délais.

Rappel des décisions du COMEX de la FFF du 11 mai dernier :

« *Suspensions à temps*

Indique que l'arrêt définitif des compétitions génère une situation inéquitable entre :

- D'une part, les licenciés actuellement suspendus en nombre de matchs, qui devront attendre la reprise des compétitions pour pouvoir commencer ou finir de purger leur suspension,

puisque la purge d'une suspension ne peut avoir lieu qu'à l'occasion de rencontres effectivement jouées

- D'autre part, les licenciés faisant actuellement l'objet d'une suspension à temps (c'est-à-dire une suspension exprimée en nombre de mois, voire d'années, et non en nombre de matchs) ceux-ci purgeant leur suspension malgré l'arrêt des compétitions,

Le Comité Exécutif, après avoir envisagé plusieurs pistes et examiné leurs avantages et inconvénients respectifs, prend la décision suivante : la période allant du 13 mars 2020 au 30 juin 2020 ne sera pas incluse dans la purge de toute suspension à temps, quel que soit son quantum et quelle que soit la date à laquelle elle a été prononcée, lorsque l'exécution de la suspension devait avoir lieu, en tout ou partie, pendant ladite période,

Ainsi pour une telle suspension, la purge débutera au 1er juillet 2020 ou bien redémarrera à compter du 1er juillet 2020 pour la durée de la suspension qui restait à purger au 13 mars 2020,

Pour la mise en œuvre de cette décision, il appartiendra à chaque instance (L.F.P., F.F.F., Ligue, District), en lien avec la commission qui avait prononcé la suspension, de modifier la date de fin des suspensions concernées et de prévenir le licencié suspendu et son club de la nouvelle date de fin de la suspension. »

Par conséquent la commission établit les nouvelles dates de fin de suspension pour les dirigeants en lien avec le secrétariat :

h) Reprises d'activités dans les clubs

Le Président précise qu'à la suite des mesures de confinement, des reprises d'activités partielles dans les clubs sont autorisées à condition de respecter des règles sanitaires. L'ensemble des modalités pratiques ont été précisées par le ministère des sports en lien avec la FFF. Les clubs souhaitant proposer à leurs licenciés une reprise de leurs activités avant les congés d'été sont invités à prendre contact avec le Président (ccailliet@yonne.fff.fr) afin de prendre toutes les mesures nécessaires à une reprise sécurisée.

i) Soirée des Champions

Suite à la décision de maintenir la Soirée des Champions, le Comité de Direction informe qu'elle se déroulera le mardi 15 septembre 2020 dans la salle de conférence du « 89 », 16 Bd de la Marne à Auxerre.

Le Comité Exécutif de la FFF ayant décidé en date du 16 avril, qu'aucun titre de champion ne sera décerné au titre de la saison 2019/2020, le Comité de Direction définit l'organisation générale de cette soirée, en proposant de récompenser les clubs selon différents critères.

3. Bilan et projection des commissions

a) Commission Technique

Arnaud SAUVAGE, Guillaume PERLIN et Bruno BILLOTTE font le point sur la saison et présentent les axes d'amélioration de la commission technique pour la saison 2020-2021.

Présentation des travaux concernant les calendriers généraux JEUNES et PRATIQUES DIVERSIFIÉES à valider en fonction des évolutions de la reprise des activités.

Informations sur le plan d'action 2020/2024 et sur les dates de réunions avec les clubs.

b) Commission Sportive

La Commission Sportive fait part des travaux concernant le calendrier général que le Comité de Direction valide à l'unanimité sous réserve des prochaines dispositions sanitaires gouvernementales concernant la reprise des activités. Il est demandé à la commission de travailler sur d'autres hypothèses de calendriers afin d'être prêt dès l'annonce de la date de reprise.

Proposition pour le championnat D2 : tirage au sort pour la répartition des équipes dans les 2 groupes (avec têtes de séries qui seront définies par la commission et validées Comité de Direction), et application de la péréquation comme en D1.

Le Comité de Direction valide à l'unanimité cette proposition.

La date de ce tirage au sort sera communiquée ultérieurement à l'issue de la période des engagements Seniors (date limite : 23 juin).

c) Commission Statut Règlements et Obligations des clubs

Suite à la proposition des membres du Bureau Comité de Direction sur la création de nouveaux championnats SENIORS à 7, U18 à 7 et U15 à 7 lors de leur dernière réunion du 22 avril, et après en avoir missionné la CDSROC, Monsieur Patrick SABATIER présente le règlement de cette nouvelle pratique ([Annexe 1](#)).

Le Comité de Direction valide à l'unanimité ce règlement.

Date limite d'engagement : 17/09/2020

d) Commission Départementale d'Arbitrage

Promotions FFF : Monsieur Quentin GUIDOU (accession AAF3, assistant National), Madame Mathilde FRONT (accession Fédérale Féminine 2), Monsieur Alexandre PERREAU-NIEL (maintien Ligue 2). Le Comité de Direction félicite les arbitres icaunais et la CDA pour ses excellentes nouvelles et félicite également Monsieur Clément TURPIN, DTRA, pour sa 1^{ère} place dans l'élite nationale.

Monsieur Stéphane MOREL précise que la CDA est en phase de restructuration est qu'une nouvelle composition sera proposée lors de la prochaine réunion du Comité de Direction.

e) Annuaire du District : Annexe 2 : Règlement disciplinaire et barème disciplinaire - saison 2020/2021

Le Président propose au Comité de Direction des modifications à apporter au règlement et barème disciplinaire pour la saison 2020-2021. La volonté exprimée lors des échanges est de proposer des sanctions en nombre de matchs plutôt que sur une durée définie ([Annexe 2](#)).

La principale modification concernera l'aggravation des sanctions prévues à l'article 9 pour comportement raciste / discriminatoire.

Le Comité de Direction valide à l'unanimité cette proposition.

4. Exécution du Budget et suivi des Finances du District de l'Yonne de Football

a) Les clubs non en règle financièrement

Rappel : En application de l'Annuaire du District de l'Yonne de Football 6.7 article 44 du Règlement intérieur, *en cas de non-paiement à la suite de deux rappels par voie électronique effectués, des pénalités sont applicables selon les règles suivantes :*

- *10% de pénalités sur le montant restant dû (envoi d'un courriel au club) ;*
- *20% de pénalités si la régularisation n'est pas intervenue dans les 30 jours (envoi d'un courriel avec AR au club) ;*
- *Si non régularisation dans les 10 jours à réception du courriel, saisie du dossier par le bureau ou le conseil d'administration qui prononcera des sanctions administratives telles que prononcées par la FFF dans l'article 200 des RG.*

La sanction s'appliquera à toutes les équipes du club.

Le Comité de Direction renouvelle à l'unanimité la somme limite de 500€.

Le Comité de Direction décide de surseoir aux décisions concernant les pénalités et sanctions administratives pour les 3 derniers mois de cette saison.

b) Suivi du Budget

Le Trésorier fait le point sur l'état d'avancement du budget et les conséquences liées à la période de confinement.

Il informe que les frais engagés par les clubs au titre de la formation de leurs éducateurs et dirigeants auprès de la Ligue seront entièrement pris en charge selon les modalités définies en début de mandature et reconduit chaque saison.

Le Président félicite les clubs qui ont formé un maximum d'éducateurs et dirigeants sous l'égide de l'IR2F.

Le coût de cette prise en charge en faveur des clubs s'élève à plus de 7 400 € pour le District.

c) Suivi des subventions ANS (ex CNDS), CO CD et des CO LFA

Le Trésorier fait le point sur le suivi de ces subventions.

d) Annuaire du District : Annexe 1 : Droits financiers et amendes - saison 2020/2021

Le Président présente au Comité de Direction les propositions de modifications à apporter à l'Annexe 1 de l'annuaire du district concernant les « Droits financiers et amendes », pour la saison 2020-2021 ([Annexe 3](#)) ;

Le Comité de Direction valide à l'unanimité.

e) Décisions exceptionnelles liées à l'interruption des activités au sein des clubs

Afin d'aider les clubs à l'issue de la période de confinement, le Comité de Direction décide à l'unanimité de :

- Créditer les comptes clubs de 50 % des droits d'engagements en championnat, exception faite des équipes ayant déclaré forfait général ;
- Créditer les comptes clubs de 100 % des droits d'engagements en coupe.

Ces lignes de crédits seront portées au dernier relevé de compte des clubs de la saison 2019/2020.

Le coût de cette rétrocession en faveur des clubs s'élève à près de 16 000 € pour le District.

f) Fonds de solidarité au Football Amateur

Le Président informe que le COMEX de la FFF a acté ce jeudi 4 juin la mise en place d'un fonds de solidarité exceptionnel pour soutenir la reprise d'activités des clubs amateurs et faire face aux répercussions économiques de la crise du Covid-19 lors du démarrage de la saison 2020-2021.

Extraits du communiqué de presse du COMEX de la FFF :

Ce fonds de solidarité, alimenté par la FFF, les Ligues et Districts, s'élèvera à un total d'aides supplémentaires aux clubs de 30M€. Il sera destiné aux 14 000 clubs amateurs de l'ensemble du territoire et viendra conforter le budget 2019-2020 déjà alloué au football amateur (86 M€) que la FFF a maintenu en intégralité en dépit de l'arrêt de l'ensemble des activités et compétitions depuis le 13 mars dernier.

Malgré l'impact de la crise du Covid-19 sur leurs recettes, la FFF, les Ligues et les Districts accroissent leur engagement historique en faveur du développement du football amateur dont le rôle éducatif et social est essentiel. Depuis 2018, la FFF a consacré un total de 300 M€ d'aides en faveur du football amateur sur trois saisons (2018-19, 2019-20 et 2020-21).

L'ensemble de ces efforts auxquels il convient d'ajouter le renforcement de la solidarité financière du football professionnel vont permettre de dépasser la barre historique des 100 M€ d'aides allouées au football amateur pour la saison 2020-2021.

Le détail des aides du fonds de solidarité pour les clubs amateurs :

- Chaque club amateur percevra 10€ par licencié.
- Cette aide financée par la FFF, les Ligues et les Districts sera créditée sur le compte des clubs concernés à partir du mois de juillet.

Les clubs pourront s'inscrire dès aujourd'hui par le biais d'un questionnaire en ligne pour bénéficier de ce fonds.

Une dotation en ballons pour un total de 3 M€ pour les clubs les plus fragiles (-de 100 licenciés).

Une augmentation des aides à l'emploi et à la formation dans les clubs à hauteur de 1,25 M€

La participation du District en faveur des clubs icaunais s'élève à près de 16 000 €.

5. Questions diverses

- Examens des propositions des dates des réunions du Comité de Direction pour la saison 2020-2021 :
 - Mercredi 8 juillet 2020
 - Jeudi 27 août 2020

- Examens des dates des manifestations récurrentes organisées par le District pour la saison 2020-2021 :
 - Rentrée des éducateurs : samedi 5 septembre 2020
 - Réunion des U7/U9 : samedi 12 septembre 2020
 - Assemblée Générale des arbitres : samedi 12 septembre 2020
 - Soirée des champions : mardi 15 septembre 2020
 - Assemblée Générale électorale et d'hiver du District de l'Yonne le mardi 10 novembre 2020

- Fermeture estivale du District : du 1^{er} au 17 août inclus.

Prochaine réunion du Comité de Direction

Mercredi 8 Juillet 2020

Le Président du District de l'Yonne de Football
Christophe CAILLIET

La Secrétaire de séance
Florence BRUNET